

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2021-2022

### ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE DE VOLVIC

Périscolaire et extrascolaire



Accueil de Loisirs « Les Écureuils »

3 rue de Chancelas 63530 Volvic

Tél : 04 73 33 84 45

Mail : [ngrenouillat@ville-volvic.fr](mailto:ngrenouillat@ville-volvic.fr)

Directrice : Mme Nadine GRENOUILLAT

Adjointes de direction : Mmes Corinne SENNEPIN  
et Anouk BRUNEL



# SOMMAIRE :

I- INTRODUCTION p.2 et 3

II- IMPLANTATION ET DESCRIPTION  
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS p.3 et 4

III- INSCRIPTIONS et RÈGLEMENTS p.5

IV- L'ACCUEIL

Les objectifs p .6

Le rôle de la commune p.8

La directrice a pour rôle p.8 et 9

L'équipe d'animation p.10

Le rôle de l'animateur p.11

Le rôle de l'animateur par rapport au travail d'équipe p.12

Le rôle de l'animateur par rapport aux enfants p.13

Le rôle de l'animateur par rapport aux parents p.13

Le rôle de l'animateur par rapport à l'activité p.14

Le rôle de l'animateur par rapport à l'hygiène et la sécurité p.14 et 15

Le rôle du personnel de service p.16

V- L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET SORTIES p.17 et 18

VI- JOURNÉE POSSIBLE SUR L'ACCUEIL  
PENDANT LES PETITES ET GRANDES VACANCES p.18 et 19

VII- LE COIN REPOS p.19

VIII- LE RESTAURANT SCOLAIRE p.20

XI- L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES p.21 et 22

X- ÉVALUATION DE L'ANIMATEUR p.22

XI- ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE p.23

XII- CONCLUSION p.23

XIII- LES ABRÉVIATIONS p.24

## I- INTRODUCTION

Les Accueils de Loisirs de Volvic «Les Écureuils», «Les Lutins» et «La Clé des Chants» sont des structures municipales souhaitant répondre aux besoins et aux attentes des enfants et de leurs familles.

Ils souhaitent réduire la contrainte subie par les parents qui travaillent tout en offrant aux enfants la possibilité de vivre d'heureux moments de détente et de loisir dans le souci de la qualité du service rendu.

Ce sont des structures collectives qui accueillent des enfants de 3 à 11 ans à l'occasion de leurs loisirs (petites et grandes vacances, périscolaires et mercredis).

**Les Accueils de Loisirs péri-scolaires de Volvic sont répartis comme suit :**

**Période péri-scolaire :**

- École Élémentaire Gustave ROGHI, ALSH «Les Écureuils»  
1, rue de Chancelas 63530 VOLVIC  
Tél: 04-73-33-84-45  
Email: [abrunel@ville-volvic.fr](mailto:abrunel@ville-volvic.fr)  
Référente: Madame Anouk BRUNEL (BAFD).  
Cet accueil est ouvert de 7h30 à 8h30 et de 15h45 à 18h30.
  
- École Maternelle, ALSH «La clé des chants»  
2, avenue de la Liberté 63530 VOLVIC  
Tél: 04-73-33-57-40  
Email: [ngrenouillat@ville-volvic.fr](mailto:ngrenouillat@ville-volvic.fr)  
Référente: Madame Nadine GRENOUILLAT (BAFD).  
Cet accueil est ouvert de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h30.
  
- École Primaire et Maternelle de Moulet-Marcenat ALSH «Les lutins»  
2, allée de l'école 63530 VOLVIC  
Tél: 04-73-33-82-52  
Email: [csennepin@ville-volvic.fr](mailto:csennepin@ville-volvic.fr)  
Référente: Madame Corinne SENNEPIN (BAFD).  
L'accueil se déroule de 7h30 à 8h30 et de 15h45 à 18h30.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 18h30  
les mercredis sur ces trois accueils.

**Période des vacances scolaires:**

- École Élémentaire Gustave ROGHI, ALSH «Les Écureuils»  
1, rue de Chancelas 63530 VOLVIC  
Tel: 04-73-33-84-45  
Email: [ngrenouillat@ville-volvic.fr](mailto:ngrenouillat@ville-volvic.fr)  
Directrice: Madame Nadine GRENOUILLAT.

L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 18h30.

## II- IMPLANTATION ET DESCRIPTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La ville de Volvic est une commune française située dans le département du Puy-de-Dôme (63) en région Auvergne. Elle est localisée à 5 km de Riom et à 14 km de Clermont-Ferrand, au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d' Auvergne. La commune de Volvic a une population de 4 786 habitants.

### **Son histoire:**

Implantée au cœur d'un paysage façonné par les éruptions volcaniques, Volvic est aujourd'hui réputée internationalement pour la pureté de son eau et de sa pierre. Pourtant, la ville fut d'abord connue pour sa pierre sombre et résistante, exploitée dès le XII<sup>e</sup> siècle.

### **Ses richesses patrimoniales:**

Le bourg surprend par la diversité de son patrimoine. Rues étroites bordées de bâtisses de pierre, fontaines, château féodal, église romane, musée...qui témoignent d'une activité artistique et artisanale ancienne.

### **Sa faune et sa flore:**

Volvic est constitué de plusieurs villages et où les milieux naturels sont remarquables, les espèces animales et végétales sont particulièrement diversifiées.

Des prairies festonnent les pentes douces des coulées volcaniques. Dans les vallons, les terrains fertiles sont bordés de haies peuplées d'une grande diversité d'oiseaux.

De plus, elle est dotée d'une école maternelle de 5 classes et d'une école élémentaire de 9 classes.

L'école de Moulet-Marcenat est composée de 5 classes, 1 maternelle et 4 élémentaires.

Le restaurant scolaire est attenant à l'Accueil de Loisirs «Les Écureuils» et à l'école élémentaire G. ROGHI.

Sur chaque site, l'architecture des bâtiments a été organisée de façon appropriée à la vie des enfants dans un accueil de loisirs :

- un espace d'accueil avec des porte-manteaux ;
- une grande salle d'activité aménagée en coins permanents (cuisine, jeux de construction, bibliothèque, jeux de société ...) ;
- une pièce pour le repos des plus petits ;
- des sanitaires garçons, filles, primaires, maternelles ;
- un espace lavabo ;
- un espace réservé au personnel (placards pour le rangement du matériel d'activités, local d'entretien, toilettes, lavabo, cuisine) ;
- un espace extérieur aménagé et clôturé.

Les enfants et l'équipe d'animation ont accès aux salles de l'école élémentaire (informatique, cuisine, peinture, bois, bibliothèque...).

A l'entrée, un parking est prévu pour les parents et le personnel.

### III- INSCRIPTIONS et RÈGLEMENTS

Les parents peuvent se procurer un dossier d'inscription au centre de loisirs, à la mairie ou sur le site internet.

Les parents pourront régler directement en perception ou en ligne sur le site de la mairie.

Les inscriptions se feront à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée.

Les animatrices en charge des enfants encore présents à l'accueil de loisirs après l'heure de fermeture à 18h30 devront prévenir les parents seulement si ces derniers n'ont pas informé le personnel communal de leur retard.

Et ce, à partir de 18h35.

Si cela persiste, l'information sera transmise en mairie.

Les plaquettes d'inscription et de présentation des activités seront

distribuées dans les classes trois semaines avant chaque période de vacances scolaires. Elles seront également disponibles en mairie, aux accueils de loisirs, dans les collèges.

Les inscriptions seront closes une semaine avant le début des vacances scolaires.

## VI- L'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis sur les temps périscolaires de :

L'accueil de loisirs « Les Ecureuils » :

\* 7h30 à 8h20 et de 15h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
De 7h30 à 8h20 et de 11h45 à 18h30 les mercredis

L'accueil de loisirs « La Clé des Chants » :

\*7h30 à 8h20 et de 15h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
De 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 18h30 les mercredis

L'accueil de loisirs « Les lutins » :

\*7h30 à 8h20 et de 15h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
De 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 18h30 les mercredis

La commune de Volvic n'est pas rentrée dans le dispositif « Plan du mercredi ».

L'accueil de Loisirs peut accueillir jusqu'à 80 enfants pendant les grandes vacances scolaires et jusqu'à 50 enfants pendant les petites vacances.

Il est ouvert de 7h30 à 18h30.

### Les objectifs:

- Etre à l'écoute des recommandations, des conseils ou des informations donnés par les parents et les transmettre par écrit (aux enseignants, ATSEM, autres animateurs) et réciproquement.
- Accompagner l'enfant lors de la séparation avec ses parents : chaque enfant qui nous est confié est différent. Chacun devra être appréhendé en fonction de sa personnalité.

- Personnaliser la relation pour éviter l'anonymat de la structure collective : chaque enfant est unique. Le matin, l'accueil est souvent vécu avec angoisse en particulier chez les plus petits. Il sera donc indispensable de créer un lien sécurisant avec la famille et l'enfant.
- Gérer les situations délicates (pleurs, appréhensions, inquiétudes...) : les parents pourront rester quelque temps avec l'enfant néanmoins il conviendra d'écourter le temps de séparation.
- Respecter les besoins et les désirs de l'enfant
- Accueillir tous les enfants sans aucune distinction religieuse, politique, hétérosexuelle
- Inclure les enfants porteurs de handicap, en aidant les équipes d'animateurs à travers de la formation, mais également en partenariat avec l'association le DALHIR 63
- Sécuriser l'enfant :
  - l'animateur expliquera à l'enfant l'absence de ses parents et le déroulement de la journée sans mentir.
- Travailler la qualité de l'accueil :
  - l'animateur doit dire bonjour, regarder, écouter, répondre et sécuriser l'enfant et ses parents
  - l'animateur échange avec les parents sur ce qui s'est passé dans la journée, la veille et sur ce qui se passera demain
  - l'animateur doit parler positivement au parent de son enfant
- Permettre à l'enfant de se détendre dans un espace chaleureux, après le réveil du matin ou après une journée de classe.
- Prévoir des espaces pré aménagés dans lesquels les enfants peuvent vivre à leur rythme.

- Permettre aux enfants de s'approprier ce temps en leur laissant libre accès aux jeux diversifiés : légos, kapla, jeux de société, coloriages...
- Accompagner l'enfant au moment du départ pour veiller à ce qu'il n'oublie pas ses affaires et ses réalisations.
- Informer brièvement les parents sur le déroulement de la journée.
- Maintenir un dialogue permanent avec les familles.

### Le rôle de la commune :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont gérés par la commune.

Chaque année, elle recevra un agrément de la D.D.C.S. ainsi que de la P.M.I. (pour les moins de 6 ans).

Elle mettra à disposition un bâtiment réservé exclusivement aux activités de l'accueil de loisirs ainsi que le personnel municipal nécessaire à son bon fonctionnement.

Elle a signé un contrat enfance Jeunesse avec la C.A.F.

Elle favorisera :

- la découverte de tout environnement naturel, culturel...
- le lieu social en renforçant les partenariats, les échanges.

Elle donnera accès au sport pour tous.

Elle préservera les notions d'enfance, de plaisir, d'épanouissement...

Elle organisera, en collaboration avec les pompiers de la commune, un exercice

d'évacuation incendie chaque année, pour que les animateurs et les enfants acquièrent des automatismes en toute sécurité.

Elle attribuera les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement.

### La directrice a pour rôle :

#### D'être pédagogue :

- Elle sera garante du projet pédagogique tant dans son élaboration avec l'équipe d'animation que dans son suivi et son évaluation.
- Elle organisera et mènera des réunions de préparation, de réflexion (thématique) et bilan de l'équipe.
- Elle contribuera à la formation et à la responsabilité des stagiaires B.A.F.A. et autres en collaboration avec l'équipe d'animation.
- Elle veillera à ce que les activités pratiquées aient lieu dans les conditions de sécurité et de réglementation mises en vigueur par la D.D.C.S.

#### D'être gestionnaire :

##### ➤ Administratif :

- Elle est en relation avec les organismes intervenants (D.D.C.S., P.M.I., C.A.F.), la mairie, les parents.
- Elle effectuera des tâches administratives telles que la tenue de documents obligatoires (registres de présence, de sécurité, de santé, du personnel)

##### ➤ Financier :

Elle élaborera le budget prévisionnel avec ses adjointes, le négociera avec le responsable du service Enfance/Jeunesse de la commune, veillera au respect de celui-ci et fournira un compte de résultat.

➤ Du personnel d'animation :

- Elle établira le planning du personnel, la répartition des tâches de chacun et organisera les congés.
- Elle s'attachera à créer un climat de concertation, d'échange, de communication et de confiance.

➤ Du bâtiment :

Elle sera responsable de la maintenance, de la sécurité, de l'utilisation et de la propreté des locaux.

L'équipe d'animation :

Elle est composée d'une équipe permanente avec :

- Une directrice titulaire du B.A.F.A. et du B.A.F.D.  
Madame Nadine GRENOUILLAT
- Une directrice adjointe titulaire BAFA et stagiaire BAFD.  
Madame Anouk BRUNEL
- Une directrice adjointe titulaire du B.A.F.A et du B.A.F.D.  
Madame Corinne SENNEPIN
- Une équipe d'animation de 11 animateurs titulaire du B.A.F.A ou une équivalence
- Un éducateur sportif titulaire E.T.A.P.S.  
Monsieur David DURAND-BROUSOLE

Pour répondre aux normes d'encadrement en cas de nécessité, des agents titulaires sur d'autres services de la commune, non diplômés, seront mis disposition.

## Le rôle de l'animateur :

Chaque animateur (l'équipe permanente, les agents et les stagiaires) devra :

- s'assurer de la bonne connaissance du projet pédagogique de la structure ;
- faire preuve de bon sens et s'adapter aux différentes situations qui se présentent à lui ;
- faire preuve de bienveillance éducative ;
- être à l'écoute des enfants et des parents ;
- contribuer à la qualité du service rendu à l'enfant et à sa famille ;
- favoriser le respect et la convivialité ;
- être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait ;
- aider les enfants à prendre des responsabilités, à être autonome dans la réalisation des activités et dans le déroulement de sa journée ;
- accompagner l'enfant dans la construction de son savoir notamment lors de la prise des repas avec un animateur par table ;
- être attentif à son langage et à son comportement ;
- laisser ses problèmes à la porte de l'accueil pour se consacrer entièrement aux enfants ;
- être tenu au secret professionnel ;
- être disponible, enthousiaste et d'humeur égale pour rendre les enfants heureux et les familles satisfaites ;
- être force de proposition (projets d'animation) ;
- avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée (de préférence des baskets).

## Le rôle de l'animateur par rapport au travail d'équipe :

- il devra avoir un langage commun quelque soit le sujet abordé avec les parents ;
- il devra veiller à la bonne entente au sein de l'équipe et être aussi exigeant envers soi-même qu'envers ses collègues ;
- il devra faire preuve de tolérance, d'indulgence et de patience au sein de l'équipe ;
- chaque animateur devra faire preuve de disponibilité lors de l'accueil de stagiaires, faciliter les échanges, la formation et la pratique ;
- il devra respecter et faire respecter le projet pédagogique et les décisions relatives aux règles de vie et de sécurité ;
- il ne devra pas exposer devant les enfants et les parents les désagréments ponctuels liés au fonctionnement de l'accueil de loisirs ;
- il devra être présent et participer aux réunions de préparation des vacances et/ou aux bilans de fin de séjour ;
- il devra échanger les informations et ne pas hésiter à aller les chercher ;
- il devra favoriser une bonne communication des informations lors des réunions, celle-ci est indispensable pour une bonne cohérence de travail d'équipe.

## Le rôle de l'animateur par rapport aux enfants :

- il devra faire preuve de compétences éducatives et pédagogiques ;
- il devra assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant ;
- il devra être capable de gérer les conflits et d'être juste dans sa prise de décision ;

- il devra avoir la même considération et la même attitude avec chaque enfant et exclure toute démonstration de favoritisme ;
- il devra avoir une attitude responsable et une autorité respectueuse face aux droits et aux besoins de l'enfant ;
- il devra respecter la personnalité de chaque enfant et la valoriser ;
- il devra l'écouter et favoriser sa prise de parole ;
- il devra l'aider dans sa réflexion, ses prises d'initiatives et de décisions pour qu'il devienne acteur de sa place au sein de l'accueil de loisirs ;

### Le rôle de l'animateur par rapport aux parents :

- il ne devra pas apporter de jugement de valeur ;
- pour la gestion des cas difficiles, l'animateur devra en référer à la directrice qui établira un dialogue avec les parents et informera le responsable du service Enfance/Jeunesse pour la suite à donner ;
- il sera tenu au secret professionnel face à la situation familiale ou médicale d'un enfant ;
- il devra remplir avec tact son rôle vis à vis des parents.

**Tout jugement de valeur intempestif est à proscrire.**

### Le rôle de l'animateur par rapport à l'activité :

- il animera les activités pour les enfants dont il a la responsabilité en conformité avec le projet pédagogique ;
- il sera acteur de ces activités, jouera, créera avec les enfants ;

- il suggèrera, suscitera, valorisera et proposera des projets. Il les accompagnera pour les faire aboutir ;
- il est un moteur pour le groupe, il n'hésitera pas à mettre en place des situations d'initiation innovantes, il se doit d'être actif et créatif ;
- il devra expérimenter des techniques nouvelles d'animation afin de progresser dans des domaines variés ;
- il favorisera la création, la découverte, l'autonomie et la socialisation par le jeu.

### Le rôle de l'animateur par rapport à l'hygiène et la sécurité :

- il devra faire respecter les règles d'hygiène fondamentales (se laver les mains, tirer les chasses d'eau, utiliser la boîte à mouchoirs, utiliser les poubelles,...) ;
- il devra prendre en considération, la moindre petite douleur signalée par un enfant ;
- il devra remplir soigneusement et précisément le registre d'infirmerie. Les parents en seront informés au moment du départ de l'enfant ;
- un animateur référent aura pour mission de tenir à jour l'armoire à pharmacie (fixée au-dessus de l'évier à l'accueil de loisirs Les Ecureuils) et les trousse de secours pour les sorties ;
- tous les numéros de téléphone d'urgence nécessaires seront affichés ;
- il devra connaître les enfants ayant des problèmes de santé (allergie, asthme,...) ou bénéficiant d'un P.A.I.  
Une seconde armoire à pharmacie fermant à clé sera utilisée uniquement pour le matériel et les médicaments des P.A.I. (fixée au-dessus du meuble téléphone à l'accueil de loisirs Les Ecureuils) ;
- il devra consulter régulièrement la liste récapitulative mise à disposition ;

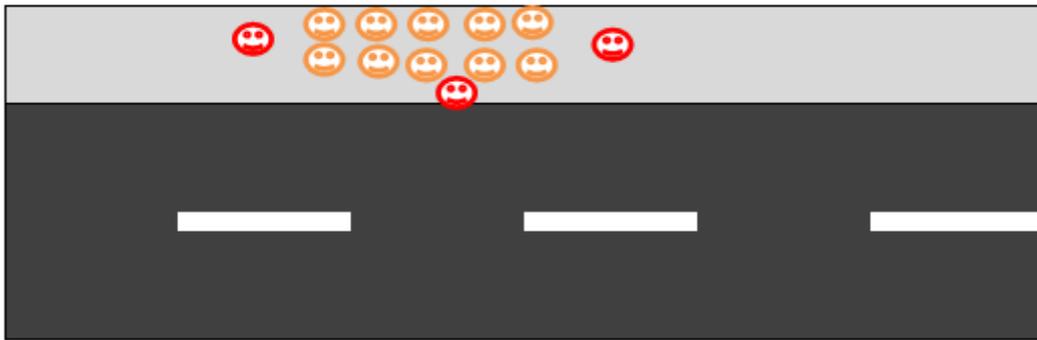
- il saura réagir rapidement en composant le 15 SAMU afin de suivre le protocole d'urgence tout en se référant aux explications du médecin urgentiste ;
- il devra «isoler» des autres enfants, un enfant demandant des soins particuliers afin d'être le plus efficace possible ;
- il devra porter un gilet jaune de sécurité lors des sorties (voir fiches plan bus + sécurité trottoir page 18).

### Le rôle de l'enfant dans la journée:

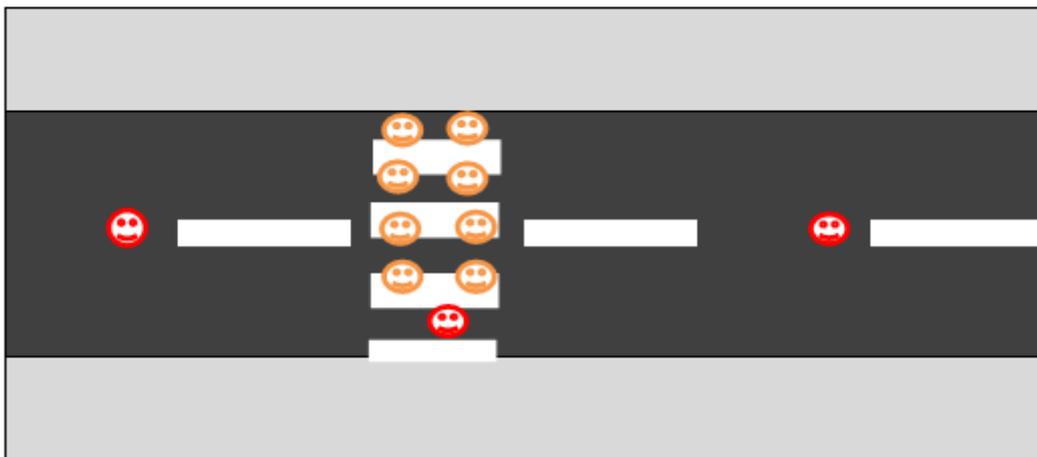
- Il participe à l'élaboration des règles de vie
- Il choisi ses activités de la journée
- Il est acteur de son temps de repas (travail sur l'autonomie et la responsabilisation)
- Il vit la journée à son rythme, selon ses envies, avec la mise en place de différents espaces (jeux libres, espace lecture, ...)
- Il participe à l'élaboration des futurs programmes d'activités à travers des temps de paroles et d'échanges
- Il participe aux activités ludiques et pédagogiques mises en place sur la structure



## DÉPLACEMENTS TROTTOIRS



## TRAVERSÉE CHAUSSÉE



### Le rôle du personnel de service :

- La commune mettra à disposition le personnel d'entretien.
- Le service s'effectuera en dehors des heures d'ouverture de l'accueil de loisirs.
- Aucun produit ne sera utilisé en présence des enfants.

## V- L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET SORTIES

Les animateurs se réuniront pour élaborer un programme d'activités qui sera distribué à tous les enfants, accompagné d'une fiche d'inscription, grâce à la collaboration des enseignants et à l'affichage sur les panneaux communaux.

Les animateurs veilleront à la diversité des activités proposées tant sur le plan physique et sportif, que la création artistique ou de découverte de la région.

Des semaines, des sorties, des activités seront proposées aux enfants sur différents thèmes :

- la flore avec l'aide des services techniques ;
- la découverte du livre en collaboration avec le personnel de la médiathèque ;
- la taille de pierre, l'émaillage avec un intervenant volvicois ;
- le sport avec l'intervention d'un agent communal diplômé ETAPS ;
- la découverte de nouvelles saveurs avec la contribution du restaurant scolaire et de la société des eaux de Volvic ;
- la culture avec les différentes représentations d'artistes au Centre Culturel de la ville ;
- l'art en visitant les expositions d'artistes locaux à l'office de tourisme et au musée Marcel Sahut ;
- etc...

Il est prévu une à deux sorties par semaine, le vendredi de préférence (bowling, cinéma, accro-branche, sortie neige, fermes pédagogiques, spectacles, musées,...) ou/et la venue d'un ou d'une intervenante sur à l'accueil de loisirs (conteuse, initiation au cirque, au théâtre, à la magie, à la poterie, à la danse Country...) ou encore des échanges inter-accueils.

Ces sorties seront organisées sur l'après-midi ou sur la journée avec un pique-nique fourni par le restaurant scolaire (les parents des enfants ayant une allergie telle que œuf, arachide, ... fourniront le repas).

Une fois par an, un mini séjour pourra être organisé.

Les déplacements seront effectués par un transporteur privé.

Les enfants auront la possibilité de venir :

- le matin ;
- le matin avec repas ;
- le repas et l'après-midi ;
- l'après-midi ;

- le matin et l'après-midi avec repas.

Lors de chaque sortie, les enfants doivent :

- être présents 1/2 d'heure minimum avant le départ indiqué sur le programme d'activités ;
- être inscrits sur la totalité de la journée (si sortie sur la journée) ;
- avoir un sac à dos avec une bouteille d'eau, un tube de crème solaire si nécessaire noté à son nom et prénom ;
- avoir une tenue vestimentaire adaptée selon la saison.

## VI- JOURNÉE POSSIBLE SUR L'ACCUEIL PENDANT LES PETITES ET GRANDES VACANCES

7h30-9h15 : accueil échelonné des familles et des enfants / les enfants sont en activité calme au choix dans les espaces aménagés.

9h15-9h30 : regroupement des enfants pour la présentation des activités par les animateurs.

9h30-11h15 : activités manuelles et/ou sportives.

11h15-11h30 : rangement, passage aux toilettes avant le repas.

12h00-13h00 : repas pris au restaurant scolaire  
(enfants et animateurs ensembles).

12h30-13h30 : accueil des enfants de l'après-midi, départ des enfants du matin

avec repas et arrivée des enfants de l'après-midi / les enfants sont en activité calme ou à l'extérieur pour un jeu collectif par exemple / sieste pour les enfants de la maternelle et repos pour les plus grands qui le souhaitent.

13h30-13h45 : regroupement des enfants pour la présentation des activités par les animateurs.

13h45-16h00 : activités manuelles et/ou sportives.

16h00-16h30 : goûter à l'extérieur quand le temps le permet.

Le goûter sera équilibré et composé de préférence de fruits, compotes, de tranches de pain avec confiture, fromage, chocolat ...

16h30-18h30 : accueil des parents / les enfants sont en activités calmes dans les espaces aménagés au sein des accueils de loisirs ou dehors pour des jeux de groupe.

## VII- LE COIN REPOS

Pour les moins de six ans, après le déjeuner, à leur demande ou sur invitation des animateurs, les enfants auront accès à une salle de repos.

Un animateur sera présent et allumera une veilleuse pour créer un climat calme et rassurant.

L'animateur mettra à la disposition des enfants une «boîte à doudous» dans laquelle ils pourront déposer ou choisir leur doudou.

Les enfants pourront se lever à leur rythme et rejoindre les animateurs dans la salle d'activités. Un animateur veillera à ce que les enfants encore endormi restent dans une ambiance toujours sereine.

Pour les plus de six ans, un temps calme sera proposé par les animateurs de 13h00 à 13h30 environ.

## VIII- LE RESTAURANT SCOLAIRE

Il est géré par la commune.

Un prestataire de restauration privé assure les repas.

Chaque semaine, les enfants découvriront de nouvelles saveurs en collaboration avec le chef de cuisine.

Le menu sera affiché sur le panneau d'affichage extérieur et à l'entrée de l'accueil de loisirs.

La société de restauration pourra, éventuellement, proposer des repas à thème en rapport avec les activités proposées.

Lors des sorties, les pique-niques seront fournis par le restaurant scolaire.

L'équipe d'animation informera l'équipe du restaurant scolaire s'il y a des enfants allergiques à certains aliments ou/et avec un régime particulier et transmettra le ou les paniers repas si besoin.

Dans le cas d'un P.A.I., l'information sera transmise rapidement d'une équipe à l'autre.

L'équipe d'animation s'assurera du bon déroulement du repas et ce, pendant  $\frac{3}{4}$  d'heure-1heure.

## IX- L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Tous les enfants scolarisés sur la commune de Volvic ayant rempli et remis un dossier d'inscription dûment complété notifiant leur pré inscription seront accueillis le matin à partir de 7h30 jusqu' à 8h20 et le soir de 15h45 jusqu'à 18h30 aux ALSH de G.Roghi et Moulet-Marcenat. De 7h30 à 8h20 et le soir de 15h30 à 18h30 à l'ALSH de la Clé des Chants.

Et ce, tous les jours de classe conformément au calendrier de l'Education

Nationale.

Des ateliers seront proposés aux enfants en relation avec le thème du calendrier annuel.

Ces ateliers ne seront pas obligatoires, les enfants qui ne souhaiteront pas y participer pourront aller jouer dans les espaces aménagés (coin dînette, coin jeux, coin lecture, coloriages mis à la disposition).

Si le temps le permet, des jeux extérieurs seront organisés (basket, foot, tennis de table...).

### **ACCUEIL DU MATIN :**

Les animatrices :

- ouvriront l'accueil de loisirs ;
- accueilleront les enfants et les parents ;
- noteront les présences sur la feuille prévue à cet effet et les pointeront sur la tablette numérique.
- noteront sur un cahier les consignes des parents à communiquer aux enseignants ou à sa collègue qui vient le soir ;
- accompagneront l'enfant, si besoin, pour déposer son cartable...

A partir de 8h20 et après avoir participé au rangement, les enfants pourront sortir de l'accueil pour aller dans la cour de l'école surveillée par les enseignants.

Les animatrices doivent :

- veiller à ce que tous les enfants soient habillés ;
- veiller à ce qu'ils n'aient pas oublié d'effet personnel ;
- transmettre les consignes aux enseignants si besoin.

### **ACCUEIL DU SOIR :**

Les enfants sont pris en charge par les animatrices de l'accueil de loisirs à partir de 15h45. A leur arrivée, les animatrices noteront leur présence sur la même feuille que le matin et les pointeront sur la tablette numérique.

Les parents pourront venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h30 aux accueils de loisirs les Ecureuils et La Clé des Chants ainsi qu'à l'accueil Les Lutins.

Les enfants pourront prendre leur goûter entre l'heure de sortie de classe et l'entrée à l'accueil de loisirs.

En attendant leur départ, les autres enfants pourront participer aux activités proposées par les animateurs.

Une des animatrices sera responsable de l'accueil des parents, fera un retour de la journée passée si l'enseignant ou le parent lui en a fait la demande et accompagnera l'enfant, si nécessaire pour reprendre son vêtement et son cartable.

Les enfants qui iront «aux cartables» de Volvic seront pris en charge par les animatrices à partir de 16h30 et pourront venir à l'accueil de loisirs après avoir fini leurs devoirs à 17h15.

Les enfants de Moulet-Marcenat seront pris en charge de 16h40 à 17h25 tous les mardis.

## X- ÉVALUATION DE L'ANIMATEUR

Les animatrices et animateurs se réuniront en début d'année scolaire et en cours d'année pour :

- être en accord avec les objectifs du projet;
- se relancer dans le sens de l'action ;
- organiser plus de semaines à thème ;
- revoir leur rôle d'animation auprès des enfants ;
- réfléchir sur sa façon d'agir envers un enfant au comportement difficile ;
- penser à la co-évaluation dans les échanges de pratique ;
- proposer des projets d'animation.

## XI- ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'Accueil de Loisirs devra améliorer au fil des années ses prestations, s'adapter aux différents courants sociaux et anticiper les orientations.

Pour se faire, le projet pédagogique sera revu chaque année pour développer un ou plusieurs points qui le nécessiteront.

L'équipe d'animation prendra donc le temps d'observer et d'écouter pour s'adapter et se réorganiser.

## XII- CONCLUSION

Notre accueil de loisirs a une bonne image (programme intéressant avec découvertes, sorties, activités manuelles et sportives variées, échanges inter-centres...).

Notre équipe d'animation est dynamique, compétente, à l'écoute et au service des enfants et de leurs parents sur la période des vacances et tout au long de l'année scolaire.

Elle participe à la socialisation et à l'éducation des enfants tout en respectant le rythme de chacun.

Elle assure l'animation, l'encadrement et la sécurité des enfants.

A nous d'améliorer encore cette image en mettant en place des idées attractives et originales en tenant compte de notre richesse patrimoniale tout au long de l'année.

Ce projet doit être en possession de toutes les animatrices et de tous les animateurs titulaires ou stagiaires.

### XIII- LES ABRÉVIATIONS

A.L.S.H. : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

A.T.S.E.M. : Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles

B.A.F.A. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

B.A.F.D. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

B.A.P.A.A.T. : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant-Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

B.E.A.T.E.P. : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire

B.P.J.E.P.S. : Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et Sportive.

C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales

C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

C.Q.P. : Certificat de Qualification Professionnelle

D.D.C.S. : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

D.A.L.H.I.R : Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers

E.T.A.P.S. : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

P.A.I. : Projet d'Accompagnement Individuel

PRISCOLAIRE: Accueil des enfants avant et après la classe.

P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile

S.T.A.P.S. : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

T.A.P. : Temps d'Activités Périscolaires